|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TRADE - F - 1 |
| Numéro de poste Sysper: | 173687 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Peter Berz  1er 2025 trimestre  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG TRADE/F/1 est une unité de 12 personnes, qui joue le rôle de point de contact pour la DG afin de coordonner le travail de la DG TRADE sur la mise en œuvre et l’application de la politique commerciale de l’UE. L’unité est en charge de fournir le support au responsable européen du respect des règles commerciales - Chief Trade Enforcement Officer (au niveau du DDG). En collabotation avec les collègues des unités bilatérales et sectorielles de la DG TRADE ainsi qu’avec ceux des délégations dans les pays tiers, l’unité surveille la bonne mise en œuvre par les pays tiers de leurs engagements et de leurs obligations dans le domaine du commerce et coordonne les mesures appropriées pour faire respecter les droits de l’UE. L’unité promeut également les possibilités offertes aux parties prenantes de l’UE prévues par les accords commerciaux de l’UE par l’intermédiaire du portail Access2Markets de la DG TRADE, qui comprend le point d’entrée unique (Single Entry Point) de la DG TRADE pour déposer des plaintes concernant des obstacles au commerce, mais aussi par l’organisation régulière de journées d’accès aux marchés dans les États membres de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste intéressant et gratifiant au sein d’une équipe dynamique. Les tâches sont variées, allant de la coordination de l’évaluation et du suivi des plaintes reçues concernant les obstacles au commerce à la collaboration avec les États membres de l’UE et les parties prenantes en vue de lever ces obstacles. En outre, le poste implique la promotion du portail Acces2Markets de la DG TRADE en organisant des événements, des réunions et des présentations et en y participant.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne ayant l’esprit d’équipe, dotée de solides compétences relationnelles, sens de l’initiative, du jugement et de la flexibilité. Le candidat ideal devrait avoir:

• une bonne connaissance de la politique commerciale de l’UE et de son interaction avec d’autres politiques.

• la capacité à fournir des résultats de qualité et à assurer une polyvalence sous pression.

• excellente capacité à travailler en équipe et à interagir avec des acteurs du secteur privé.

• très bonnes capacités de communication et maîtrise de l’anglais écrit et oral. La capacité à travailler en français et/ou en allemand et une expérience préalable dans la rédaction de documents de communication seront considérées comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)